



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

MARCHE N°26-60

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pouvoir adjudicateur : Ville d'Alfortville

Représenté par : Monsieur Luc CARVOUNAS, Maire d'Alfortville

Date et heure limites de réception des offres :

MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026 – 18H

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU MARCHÉ	3
1.1 : <i>Objet</i>	3
1.2 : <i>Procédure</i>	3
1.3 : <i>Allotissement</i>	3
1.4 : <i>Négociation</i>	3
ARTICLE 2 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DU DOSSIER D'OFFRE	3
2.1 : <i>Conditions de langue</i>	3
2.2 : <i>Contenu du dossier de candidature</i>	4
2.3 : <i>Contenu du dossier de l'offre</i>	4
ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS	4
3.1 : <i>Modalités d'envoi des plis</i>	4
3.2 : <i>Copie de sauvegarde</i>	5
3.3 : <i>Format d'envoi</i>	5
ARTICLE 4 : GROUPEMENTS D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES	5
ARTICLE 5 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
5.1 : <i>Examen des candidatures</i>	5
5.2 : <i>Critères de jugement des offres</i>	6
ARTICLE 6 : PIÈCES À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE	6
ARTICLE 7 : NON RETENUS ET VOIES DE RECOURS	6
7.1 : <i>Non retenus</i>	6
7.2 : <i>Recours</i>	7
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	7

Procédure : MAPA	Étude urbaine en vue de la poursuite du projet de renouvellement urbain du quartier du Grand Ensemble à Alfortville	Page 3 sur 7 26-60
------------------------------------	---	------------------------------------

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU MARCHÉ

1.1 : Objet

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude urbaine stratégique et pré-opérationnelle portant sur le quartier prioritaire du Grand Ensemble et son environnement élargi, situé sur le territoire de la commune d'Alfortville.

L'étude doit permettre à la Ville :

- D'établir un diagnostic territorial partagé ;
- D'analyser les dysfonctionnements urbains, résidentiels, sociaux, environnementaux, fonciers et fonctionnels du secteur ;
- D'intégrer une approche relative à la sûreté et à la sécurité publique ;
- D'identifier les potentiels de mutation et les opportunités foncières ;
- De définir plusieurs scénarios d'évolution urbaine ;
- De comparer leur faisabilité technique, financière et opérationnelle ;
- De retenir une stratégie de renouvellement urbain ;
- D'élaborer une feuille de route pré-opérationnelle susceptible de constituer le socle d'une candidature au troisième Programme national de renouvellement urbain – ANRU 3.

Le détail des prestations, objet du marché, est précisé dans le présent Cahier des Clauses Particulières.

1.2 : Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 du Code de la Commande Publique, le présent marché est lancé via une procédure adaptée.

1.3 : Allotissement

Conformément à l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, l'acheteur décide de ne pas allouer du fait du caractère indissociable des prestations.

1.4 : Négociation

La Ville se réserve le droit d'engager des négociations.

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DU DOSSIER D'OFFRE

2.1 : Conditions de langue

La langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français. Les offres en langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Procédure : MAPA	Étude urbaine en vue de la poursuite du projet de renouvellement urbain du quartier du Grand Ensemble à Alfortville	Page 4 sur 7 26-60
-----------------------------	--	---------------------------

2.2 : Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

Capacité juridique	DC1 : Lettre de candidature et, le cas échéant d'habilitation du mandataire par ses cotraitants
	DC2 : Déclaration du candidat indiquant les qualités de la personne habilitée à engager la société
	Le cas échéant, pouvoir décerné à la personne habilitée à engager la société
	Kbis de moins de 6 mois
	Attestation de vigilance (URSSAF)
	Les déclarations de sous-traitance (DC 4). Les sous-traitants devront fournir les pièces administratives suivantes : DC2 et annexes éventuelles, K-BIS de moins de 6 mois, RIB, attestations d'assurance en cours de validité.
Capacité économique et financière	Assurance risques professionnels
Capacité technique et professionnelle	Liste des principales prestations effectuées sur 3 ans
	Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché
	Mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

2.3 : Contenu du dossier de l'offre

- 1) L'acte d'engagement dûment complété, daté et signé, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.
- 2) La décomposition globale et forfaitaire du prix (DPGF) complétée
- 3) Le mémoire technique, comportant des extraits de livrables

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS

3.1 : Modalités d'envoi des plis

Pour répondre, le candidat doit être inscrit sur le site <https://marches.maximilien.fr/?page=frame.ConsultationsOrganisme&org=j4z> et la personne habilitée à engager le candidat doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer les fichiers composant sa réponse.

Les plis sont transmis en une seule fois. Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même candidat et pour un même lot, seul est ouvert le dernier pli reçu par la Ville dans le délai fixé pour la remise des plis.

Les documents constitutifs de l'offre devront être signés à l'aide d'un certificat de signature électronique valide.

La signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique. La signature numérisée n'est admissible que pour les documents qui ne sont pas signés par les candidats eux-mêmes (certificats de qualification, certificat de visite, attestation fiscales...).

Par ailleurs, il est rappelé que la signature d'un fichier compressé (notamment .zip, .rar, .7z, ...) n'emporte pas signature des documents qu'il contient.

Procédure : MAPA	Étude urbaine en vue de la poursuite du projet de renouvellement urbain du quartier du Grand Ensemble à Alfortville	Page 5 sur 7 26-60
------------------------------------	---	------------------------------------

Dans le cas d'un groupement d'entreprises, un outil de cosignature électronique est disponible sur la plateforme.

3.2 : Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde peut être envoyée.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Copie de sauvegarde », le numéro et l'intitulé de la consultation et le nom du candidat auxquels elle se rapporte.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, à l'adresse suivante :

**Direction de la Commande Publique
Centre Administratif Municipal
7 Place Salvador Allende
94140 ALFORTVILLE**

La copie de sauvegarde n'est ouverte que dans les cas fixés par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

3.3 : Format d'envoi

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles suivants : Adobe (.pdf), Word (.doc, .docx), ODF (.odt, .ods, .odp, .odg), Excel (.xls, .xlsx), PowerPoint (.ppt, .pptx) ou texte universel (.rtf).

Tout fichier informatique établi dans un format différent sera réputé ne pas avoir été reçu.

ARTICLE 4 : GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES

Tout groupement d'opérateurs économiques doit désigner un mandataire. Le mandataire est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la Ville.

ARTICLE 5 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 : Examen des candidatures

Les candidatures seront appréciées selon les exigences minimales requises.

Procédure : MAPA	Étude urbaine en vue de la poursuite du projet de renouvellement urbain du quartier du Grand Ensemble à Alfortville	Page 6 sur 7 26-60
-----------------------------	--	---------------------------

5.2 : Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1	Prix	40 Points
2	Valeur technique	50 Points
2.1	<i>Qualité de la méthodologie</i>	<i>40 points</i>
2.3	<i>Qualité de la présentation des livrables</i>	<i>10 points</i>
3	Délais d'exécution	10 Points

La note du critère « Prix » sera établie selon la formule qui suit.
Soit n la note, p le prix de l'offre notée et p_{min} le prix le plus bas :

$$n = \frac{40 \times p_{min}}{p}$$

La note du critère « Délai d'exécution » sera établie selon la formule qui suit.
Soit n la note et D le nombre de jours du délai d'exécution proposé dans l'offre.
 D_{min} le délai le plus bas.

$$n = \frac{10 - D_{min}}{D}$$

ARTICLE 6 : PIECES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE

L'attributaire devra produire les pièces suivantes si celles-ci n'ont pas été remises lors de la candidature :

- Les pièces mentionnées aux Articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours de cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux Articles L.8221-1, L.8221-3, L.8251-1, L.8231-1, L.8241-1, L.5212-1, L.5212-2, L.5212-5, L.5212-6, L.5212-7, L.5214-1, D.8222-5, L.8222-1 et L.8222-2 du même Code.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le refus ou l'absence de la transmission desdites pièces dans les délais mentionnés par la Ville entraînera le refus de conclure le contrat.

ARTICLE 7 : NON RETENUS ET VOIES DE RECOURS

7.1 : Non retenus

Les soumissionnaires non-retenus seront informés du rejet de leurs offres par la Ville, selon les dispositions fixées par l'article R.2181-1 à -4 du code de la commande publique.

Procédure : MAPA	Étude urbaine en vue de la poursuite du projet de renouvellement urbain du quartier du Grand Ensemble à Alfortville	Page 7 sur 7 26-60
------------------------------------	---	------------------------------------

7.2 : Recours

L'instance chargée des procédures de recours est la suivante :

Tribunal Administratif de Melun
 43, rue du Général de Gaulle - Case Postale 8630
 77008 Melun
 Tel : 01.60.56.66.30
 Fax : 01.60.56.66.10
 URL : <http://www.ta-melun.juradm.fr>

Pour rappel, voici les voies et délais de recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours en contestation de validité du contrat ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique, dans les conditions définies par le Conseil d'État dans son arrêt Département de Tarn-et-Garonne du 4 avril 2014.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats peuvent poser une question sur la plateforme Maximilien au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante :

<https://marches.maximilien.fr/?page=frame.ConsultationsOrganisme&org=j4z>